Rapport complémentaire du Conseil d’administration sur le Gouvernement d’entreprise

Le 14 octobre 2025, la Société a annoncé des changements importants dans son organisation. En conséquence, un rapport complémentaire au rapport sur le gouvernement d'entreprise a été édité.

Les chapitres et paragraphes toujours en vigueur peuvent être consultés dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel déposé le 27 mars 2025 à l'AMF sous le numéro de dépôt n°D.25-0186.

2.1 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

2.1.1 Composition des organes d'administration et de Direction de la Société.

Le 14 octobre 2025, Monsieur Didier BREDY, Président-Directeur Général de la Société a quitté la Société.

Suite à son départ, le Conseil d'administration a pris la décision de suivre la recommandation de règle de gouvernance de Middlenext et de scinder les fonctions de Président et Directeur Général de la Société. La Conseil a nommé Monsieur Philippe MOULIN, Directeur des Opérations : Directeur Général par intérim ; a accepté la démission de la Société Aleph Golden Holdings S.à.r.l., de son mandat d'administrateur, a coopté Monsieur Hugues LEPIC en tant qu'administrateur en remplacement du poste vacant de Monsieur BREDY et l'a nommé Président du Conseil d'administration par intérim.

à la date du présent document, et sous réserve de la ratification de la cooptation de Monsieur LEPIC, par la prochaine Assemblée Générale, le Conseil d'Administration de la Société est composé comme suit :

Composition	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de la 1re nomination	Date de fin de mandat
Hugues Lepic	Président	-	Directeur Général d'Aleph Golden Holdings	14.10.2025.	exercice clos du 31 décembre 2027
François-Xavier Ollivier	Administrateur	-	-	21/03/2003	exercice clos du 31 décembre 2027
Nayla Khawam	Administratrice indépendante(1)	-	Administratrice	06/11/2014	exercice clos du 31 décembre 2027
Bpifrance Participations *Représentée par Charlotte Corbaz*	Administrateur	-	Directrice adjointe d'investissement Large Venture à Bpifrance Participations	29/09/2017	exercice clos du 31 décembre 2025
Lori Gonnu	Administratrice indépendante(1)	-	-	29/09/2017	exercice clos du 31 décembre 2025

Les adresses professionnelles des Administrateurs sont les suivantes :

- Hugues Lepic : Aleph Capital Partners LLP, 14 St. George Street, Londres W1S 1FE ;
- François-Xavier Ollivier : Ekinops, 10 rue Édouard Branly, 22300 Lannion ;
- Nayla Khawam : 17 rue de Javel, 75015 Paris, France ;
- Charlotte Corbaz : Bpifrance, 6 bd Haussmann, 75009 Paris, France ;
- Lori Gonnu : 16 rue des Carrières, 92150 Suresnes, France.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et directions qu'elles ont précédemment exercées. Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou Administrateur à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire ;

- n’a été déchue par un tribunal du droit d’exercer en qualité de membre d’un organe d’administration, de Direction ou de surveillance d’un émetteur, ni d’intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d’un émetteur ;
- n’a fait l’objet de mises en cause ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.1.1.1 Autres mandats sociaux en cours des Administrateurs

Administrateurs	Autres mandats en cours (ou terminés courant l'exercice)	
	Société	**Nature du mandat**
Didier Brédy *Monsieur BREDY est démissionnaire de toutes ses fonctions au sein du groupe Ekinops, mais il vous est présenté ici les mandats qui se sont terminés au cours de l'exercice.*	Ekinops Corp. (USA) Ekinops France SA Ekinops España SL Ekinops Belgium SixSq Ekinops India	Président Président-Directeur Général Président-Directeur Général Président Administrateur Administrateur
François-Xavier Ollivier	Ekinops France SA	Administrateur
Hugues Lepic *La Société Aleph est démissionnaire de ses fonctions au sein de la Société.*	Aleph Capital Partners Aleph Capital Partners Lux GP Sarl Infinity Bidco Limited Infinity Topco Limited InterCloud SA	CEO (Directeur Général) Gérant Administrateur Administrateur Administrateur
Nayla Khawam	Sodetel	Administratrice
Bpifrance Participations *représentée par Charlotte Corbaz*	Vestiaire Collective Withings Botify Launchmetrics Swile	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Censeur
Lori Gonnu	Néant	Néant

2.1.1.2 Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices, mais ayant cessé à ce jour

Administrateurs	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et devenus caducs à ce jour	
François-Xavier Ollivier	Pole I&R GIE PME Numériques French Tech Brest + Anticipa Technopole Ekinops Corp. USA	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Hugues Lepic	DARAG Group Limited	Administrateur
Nayla Khawam	Bretagne THD Auvergne THD	Administratrice Administratrice
Bpifrance Participations *représentée par Charlotte Corbaz*	VI Technology SAS Gensight Iziwork Manomano	Administrateur Administrateur Administrateur Censeur
Lori Gonnu	MOMAC BV	Administratrice

2.1.1.3 Biographies des Administrateurs

	**François-Xavier Ollivier** (67 ans) est l'un des cofondateurs de la Société. Fort de plus de 37 années d'expérience dans le secteur des télécommunications, François-Xavier a mené des travaux de développement qui ont donné lieu à 15 brevets dans le domaine des transmissions optiques. Avant de créer Ekinops en 2003, François-Xavier a été Vice-Président développement produit chez Corvis-Algety à Lannion (France). Il a également été Responsable R&D de la division câbles terrestres et sous-marins

	d'Alcatel à Lannion et Paris et en charge notamment de la coordination mondiale des activités de pré-développement pour le pôle « réseaux optiques ».
	**Hugues Lepic** (60 ans) est Président et fondateur de la société Aleph Golden Holdings, société du groupe Aleph Capital, le groupe a pour vocation de soutenir des sociétés ambitieuses afin de leur permettre d'accélérer leur développement et de réaliser leur potentiel de croissance. Aleph Capital investit en partenariat avec les équipes managériales qu'elle accompagne de manière durable pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement. Fondé par M. Hugues Lepic, anciennement en charge de l'ensemble des activités d'investissement de Goldman Sachs en Europe (« *Goldman Sachs Capital Partners* »), Aleph Capital investit en Europe dans les secteurs des télécoms médias et technologies, des institutions financières et de l'énergie.
	**Nayla Khawam** (72 ans) bénéficie d'une très large expertise dans l'industrie des télécommunications et a occupé de nombreux postes à haute responsabilité au sein du groupe Orange depuis 1983. En octobre 2012, après trois années et demie couronnées de succès à la tête d'Orange Jordanie, Nayla Khawam a été nommée au poste de Directrice exécutive de la division « Orange Wholesale France », dont l'objectif est de proposer des solutions de télécommunication (offres d'interconnexion, réseaux de transmission, offres de dégroupage, etc.) aux opérateurs du fixe, et des accès au réseau mobile d'Orange aux opérateurs mobiles (MVNO, etc.). En tant que Directrice Générale d'Orange Jordanie, elle a supervisé et mis en place le premier réseau 3G dans le royaume jordanien, a contribué à étendre les Orange Labs, qui fournissent des services innovants à 27 pays via la Jordanie, et a conclu des accords terrestres de câbles de fibre optique, JADI et RCN, afin de fournir un itinéraire alternatif aux données et au trafic vocal dans la région, et avec l'Europe et l'Asie.
bpifrance	**Bpifrance** – représentée par Charlotte Corbaz Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface. Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales. Fort de près de 50 implantations régionales (90% des décisions prises en région), Bpifrance constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. Avec Bpifrance, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.
	**Lori Gonnu** (70 ans) a occupé des responsabilités mondiales dans l'industrie des télécommunications pendant plus de 20 ans. Elle a notamment créé la division internationale de l'opérateur mobile français SFR en 1996, dont elle était Directrice exécutive jusqu'en 2009. Elle a également siégé au Comité de direction de l'Association GSM (l'association mondiale des opérateurs mobiles) pendant plus de 10 ans, menant des initiatives mondiales innovantes. Elle a fondé Boldair Consulting International en 2011, spécialisée dans les opportunités de croissance pour les entreprises de télécommunications, en particulier dans le domaine de M2M et de l'IoT, ainsi que dans les fusions et acquisitions.

2.1.2 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction et conflits d'intérêts

Le Président, le Directeur Général et les Administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, à l'exception des Administrateurs indépendants, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

À la connaissance du Groupe, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard du Groupe, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration, de Direction ou membre de la Direction Générale.

À la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

2.1.3 Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration a décidé la création de quatre Comités spécialisés, le Comité d'Audit, le Comité des Nominations et Rémunérations, le Comité Stratégique, le Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Le 14 octobre 2025, le Conseil d'administration a pris la décision de modifier le nom et les missions du Comité des rémunérations devenu le Comité des Nominations et des Rémunérations. Inchangé dans sa composition, Le Comité est également en charge d'examiner et de formuler des propositions au Conseil d'administration concernant le choix entre les différentes formules d'organisation des pouvoirs de direction et de contrôle de la Société ; ainsi que d'examiner et de formuler des propositions au Conseil d'administration concernant les candidats aux fonctions de membres du Conseil d'administration, de directeur général, de directeur général délégué, de président du Conseil d'administration, de membres et de président des comités spécialisés ; à cette fin, d'évaluer les compétences, les connaissances et l'expérience requises, notamment au regard des enjeux de durabilité, décrire les missions et apprécier le temps à consacrer à l'exercice de la fonction.

2.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

L'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie en se référant à la « Position-recommandation AMF n° 2014-14 - Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes ».

Par décisions du Conseil d'administration les 14 octobre et 12 novembre 2025, messieur Philippe Moulin et n'est pas rémunéré au titre de son mandat social.

2.2.1 Tableau n°1 : tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice en cours jusqu'au 14 octobre 2025	Exercice 2024
Didier Brédy - Président-Directeur Général		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	863 709 €	446 661 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
Total	863 709€	446 661 €

2.2.2 Tableau n° 2 : tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice en cours		Exercice 2024	
	Montants attribués[3]	**Montants versés[4]**	Montants attribués	Montants versés
Didier Brédy - Président-Directeur Général				
Rémunération fixe [1]	255 194€	255 194€	324 000€	324 000€
Rémunération variable annuelle[2]	110 000€	102 000 €	102 000€	38 760 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Indemnités de depart	213 000€	-		
Indemnités de non concurrence[5]	253 000€			
Mutuelle[5]	10 000€			
Stock-options	-	-	-	-
Attribution d'actions gratuites *(nouveaux plans mis en place)*	-	-	-	-
Avantages en nature	22 515€	19 745 €	20 661€	20 661 €
Total	863 709 €	376 939€	446 661 €	383 421 €

(1) Rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Président-Directeur Général fixée par l'Assemblée du 22 mai 2025.

(2) La rémunération variable du Président-Directeur Général est fixée de façon annuelle par le Conseil d'Administration. Elle est versée en cours d'exercice au titre de l'exercice précédent. La rémunération variable au titre de l'exercice 2025 est soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 29 décembre 2025.

(3) Le montant attribué est le montant initialement voté par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 au titre de la politique de rémunération du Président-Directeur Général, puis évalué et validé par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration au titre de l'année en cours.

(4) Le montant versé est la rémunération effectivement perçue par Monsieur Brédy à date du présent rapport. Sa rémunération fixe a été perçue jusqu'au 14 octobre 2025. Sa rémunération variable 2025 sera perçue après approbation ex-post de l'assemblée générale du 29 décembre 2025.

(5) Conformément au protocole d'accord transactionnel signé entre Monsieur Didier Brédy et la Société, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 29 décembre 2025 et détaillé au paragraphe 2.5.1.5 du présent document.

[...]

2.2.7 Tableau n°7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice clos en cours

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social			
Bénéficiaire	N° et date du plan	Nombre d'AGA devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Didier Brédy	AGA 05-2021	64 000	(1)

(1) L'acquisition définitive de ces actions gratuites était subordonnée d'une part à une condition de présence, d'autre part à la réalisation d'une condition de performance. Cette acquisition définitive a été approuvée par l'AG XXX mai, 2025 dans le cadre de la politique de rémunération

[...]

2.2.11 Tableau n° 11 : conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptibles d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	OUI	**NON**	**OUI**	**NON**	**OUI**	**NON**	**OUI**	**NON**
Didier Brédy								
Président-Directeur Général		X		X	X[2]		x[3]	
Date de début de mandat[1]	25 février 2013							
Date de fin de mandat	14 octobre 2025							
Philippe Moulin								
Directeur Général	x			x		x	x	
Date de début de mandat[4]	14 octobre 2025							
Date de fin de mandat[4]								
Hugues Lepic		x						
Président du Conseil d'administration								
Date de début de mandat[5]	14 Octobre 2025							
Date de fin de mandat[5]	AGOA statuts sur les comptes clos le 31 décembre 2027.							

(1) Président de la SAS depuis le 1er novembre 2005, Didier Brédy a été nommé P.-D.G. de la Société par le Conseil d'Administration réuni le 25 février 2013, suite à l'Assemblée Générale tenue le même jour aux fins notamment d'approuver la transformation de la Société sous forme de SA et de nommer les premiers Administrateurs dont Didier Brédy.

(2) Sur les modalités de détermination de l'indemnité de départ de Monsieur Didier Brédy, se reporter à la note « Principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux » du paragraphe 2.5.3.1.4 du présent document.

(3) Le 14 octobre 2025, le Conseil d'administration, sous réserve de sa ratification par l'assemblée générale et conformément aux dispositions des articles du code de commerce, a approuvé un protocole d'accord transactionnel dans lequel la somme de 253 000 euros est versée à Monsieur BREDY au titre des indemnités de non-concurrence.

(4) au titre de ses fonctions de Directeur Général. Monsieur Philippe MOULIN n'est pas administrateur.

(5) Sous réserve de la ratification par l'Assemblée générale du 29 décembre 2025 de la cooptation de Monsieur Hugues LEPIC en qualité d'administrateur en remplacement du mandat vacant de Monsieur Didier Brédy.

2.3 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des Administrateurs et dirigeants à l'exception de la « GSC » (garantie sociale des chefs d'entreprise) au profit de Didier Brédy (se reporter au paragraphe 2.5.3 sur la rémunération du Président-Directeur Général ci-dessous) autorisée par décision d'un Conseil d'Administration réuni le 21 octobre 2005.

La Société n'a pas accordé de prime d'arrivée ni de départ à ces personnes.

2.4 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

À la date du présent document, le nombre d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société détenues par les membres du Conseil d'Administration est le suivant :

	Actions détenues				
	En nombre	% du capital	En droits de vote	% des droits de vote	Valeurs mobilières donnant accès au capital
Hugues LEPIC, Président du Conseil d'administration (1)	-	-	-	-	Néant
François-Xavier Ollivier Administrateur	1 000	0,0%	1 673	0,0%	Néant
Bpifrance Participations Administrateur *représentée par Charlotte Corbaz*	3 175 000	11,8%	6 150 000	18,1%	Néant
Nayla Khawam Administratrice	-	-	-	-	Néant
Lori Gonnu Administratrice	-	-	-	-	Néant
Philippe MOULIN, Directeur Général	78976	0.23%	137 952	0,4%	Néant

(1) La société Aleph Golden Holdings S.à.r.l. qui détient 11,8% des actions du capital de la Société pour 18,8% des droits de vote., est démissionnaire de son mandat d'administrateur. Monsieur Hugues Lepic est le Président de la société Aleph Golden Holding Sarl.

2.5 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent avenant au rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-37, L.22-10-8 à L.22-10-11 et L.22-10-34 du Code de Commerce, afin, notamment, de rendre compte des changements de gouvernance et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration d'Ekinops SA (ci-après, la « **Société** ») et de présenter la gouvernance d'entreprise en vigueur au sein de la Société et de donner les informations relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux et aux rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport a été élaboré par le Conseil d'Administration avec l'aide de la Direction Générale de la Société et sur recommandations du Comité des Nominations et Rémunérations, puis a été approuvé par le Conseil d'Administration le 12 novembre 2025.

2.5.1 Gouvernance de la Société

[....]

2.5.1.2 Le mode de gouvernance

Ekinops est une société anonyme à Conseil d'Administration depuis le 25 février 2013. Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général

Depuis le 14 octobre 2025, le Conseil d'administration de la Société a opté pour la séparation de l'exercice de la Direction Générale et du Président du Conseil d'administration.

La Présidence du Conseil d'Administration

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration par intérim, Monsieur Hugues Lepic, représente le Conseil d'Administration et est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'Administration, sauf circonstance exceptionnelle.

À ce titre, il est chargé notamment :

● d'organiser et diriger les travaux du Conseil d'Administration ;

● de veiller à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des dispositions législatives, réglementaires, des statuts de la Société, du Règlement Intérieur et des principes de bonne gouvernance conformes au Code Middlenext qui est incorporé par référence dans le Règlement Intérieur ;

● d'assurer la liaison entre le Conseil d'Administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction Générale ; il veille à la qualité de l'information financière et opérationnelle diffusée par la Société.

La Direction Générale

Directeur Général

	Date de première nomination	
Philippe Moulin	14 octobre 2025	

Conformément au mode d'exercice de la Direction Générale retenue par décision du Conseil d'Administration du 14 octobre 2025, la Direction Générale par intérim de la Société est assumée par le Monsieur Philippe Moulin

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve notamment des limitations prévues par la loi et les statuts de la Société, étant précisé qu'aucune limitation spécifique n'a été apportée à ses pouvoirs par les statuts.

Le Directeur Général présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives de la Société et/ou Groupe aux actionnaires. Il rend compte au Conseil d'Administration des faits marquants de la vie de la Société et/ou du Groupe.

2.5.1.3 Limitations de pouvoir du Directeur Général

Le Directeur Général est investi de pouvoirs étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Par ailleurs, il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

2.5.1.5 Conventions visées à l'article L.22-10-10 et à l'article L.225-38 du Code de Commerce

2.5.1.5.1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En date du 14 octobre 2025, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un protocole d'accord avec Monsieur Didier Brédy, suite à son départ de ses fonctions d'administrateur et de Président-Directeur Général.

Ce protocole d'accord prévoit les conditions de départ de Monsieur Brédy. Ses principaux termes sont, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, et notamment :

Le versement :

- de sa rémunération fixe jusqu'au 14 octobre 2025 ;

- de sa rémunération variable conformément à la politique de rémunération du Président-Directeur Général votée par l'Assemblée Générale le 22 mai 2025, au titre de l'année en cours ;

- d'une indemnité de départ conformément à la politique de rémunération du Président-Directeur Général votée par l'Assemblée Générale le 22 mai 2025 ;

- d'une indemnité de non-concurrence de 253 000 euros.

Jusqu'au 14 octobre 2026 : le maintien

- de la mutuelle des dirigeants

- de l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

- de l'usage de la voiture de Société et ses accessoires

La propriété :

- de son ordinateur portable, de l'écran et de l'imprimante mis à sa disposition par la Société
- de son téléphone mobile

2.5.1.5.2 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10% de la Société et une société contrôlée par la Société, au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce

Ci-dessus.

2.5.1.5.3 Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

L'indemnité de départ du Président-Directeur Général autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2019 a été approuvée par la 12e résolution de l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 lors du renouvellement de son mandat d'administrateur.

2.5.2 La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

2.5.2.1 Le Conseil d'Administration de la Société

Depuis le 14 octobre 2025, le Conseil est composé de sept membres et d'un poste d'administrateur vacant. Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, deux Administrateurs et deux Administratrices indépendantes, deux censeurs.

Depuis la nomination de Monsieur Hugues Lepic comme Président du Conseil d'administration, la société Aleph Golden Holdings S.à.r.l , est démissionnaire.

2.5.2.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Président:

● Hugues Lepic est Président et fondateur de la société Aleph Golden Holdings, société du groupe Aleph Capital, le groupe a pour vocation de soutenir des sociétés ambitieuses afin de leur permettre d'accélérer leur développement et de réaliser leur potentiel de croissance. Aleph Capital investit en partenariat avec les équipes managériales qu'elle accompagne de manière durable pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement. Fondé par M. Hugues Lepic, anciennement en charge de l'ensemble des activités d'investissement de Goldman Sachs en Europe (« Goldman Sachs Capital Partners »), Aleph Capital investit en Europe dans les secteurs des télécoms médias et technologies, des institutions financières et de l'énergie.

.

Administrateurs :

● Monsieur François-Xavier Ollivier, né en 1958, de nationalité française, est l'un des co-fondateurs de la Société. Fort de ses années d'expérience dans le secteur des télécommunications, François-Xavier a mené des travaux de développement qui ont donné lieu à 15 brevets dans le domaine des transmissions optiques. Avant de créer Ekinops en 2003, François-Xavier a été Vice-Président Développement Produit chez Corvis-Algety à Lannion (France). Il a également été Responsable R&D de la division Câbles terrestres et sous-marins d'Alcatel à Lannion et Paris et en charge notamment de la coordination mondiale des activités de pré-développement pour le pôle « Réseaux optiques ». François-Xavier a pris sa retraite en juin 2023, et n'est à ce jour plus salarié de la Société.

● La société Bpifrance Participations SA, représentée par Madame Charlotte Corbaz, née en 1987, de nationalité française. Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État français, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface. Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales. Fort de près de 50 implantations régionales (90% des décisions prises en région), Bpifrance constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs.

Administratrices indépendantes :

● Madame Lori Gonnu, née en 1955, de nationalité française, a occupé des responsabilités mondiales dans l'industrie des télécommunications pendant plus de 20 ans. Elle a notamment créé la division internationale de l'opérateur mobile français SFR en 1996, dont elle était Directrice exécutive jusqu'en 2009.

Elle a également siégé au Comité de direction de l'Association GSM (l'association mondiale des opérateurs mobiles) pendant plus de 10 ans, menant des initiatives mondiales innovantes.

Lori Gonnu a fondé Boldair Consulting International en 2011, spécialisée dans les opportunités de croissance pour les entreprises de télécommunications, en particulier dans le domaine de M2M et de l'IOT, ainsi que dans les fusions et acquisitions.

● Madame Nayla Khawam, née en 1953, de nationalité française, bénéficie d'une très large expertise dans l'industrie des télécommunications et a occupé de nombreux postes à haute responsabilité au sein du groupe Orange depuis 1983 et jusqu'à son départ à la retraite.

En octobre 2012, après trois années et demie couronnées de succès à la tête d'Orange Jordanie, Nayla Khawam a été nommée au poste de Directrice exécutive de la division « Orange Wholesale France », dont l'objectif est

de proposer des solutions de télécommunication (offres d'interconnexion, réseaux de transmission, offres de dégroupage, etc.) aux opérateurs du fixe, et des accès au réseau mobile d'Orange aux opérateurs mobiles (MVNO, etc.).

En tant que Directrice Générale d'Orange Jordanie, elle a supervisé et mis en place le premier réseau 3G dans le royaume jordanien, a contribué à étendre les Orange Labs, qui fournissent des services innovants à 27 pays via la Jordanie, et a conclu des accords terrestres de câbles de fibre optique, JADI et RCN, afin de fournir un itinéraire alternatif aux données et au trafic vocal dans la région et avec l'Europe et l'Asie.

Censeurs :

Voir au 2.5.2.1.2 ci-dessous.

Monsieur François-Xavier Ollivier a été nommé initialement par l'Assemblée Générale du 25 février 2013. Madame Lori Gonnu, et Bpifrance Participations SA ont été nommés par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017. Chaque nomination a fait l'objet d'une résolution distincte et les informations sur la biographie, en particulier la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées par chaque Administrateur ont été mises en ligne sur le site Internet de la Société préalablement à l'Assemblée Générale statuant sur la nomination de chacun des Administrateurs susvisés, ainsi que cela est préconisé aux termes de la dixième recommandation du Code Middlenext.

Les mandats de Madame Nayla Khawam et François-Xavier Ollivier ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale annuelle du 22 mai 2025, et les mandats de Madame Lori Gonnu de Bpifrance ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 mai 2023 pour une durée de trois ans conformément aux modifications statutaires adoptées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2019 ayant pour effet de réduire de six ans à trois ans le mandat des Administrateurs.

Cette nouvelle durée des mandats permet dans les faits la mise en place d'un renouvellement échelonné des mandats par moitié conformément à la onzième recommandation du Code Middlenext.

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-10 du Code de Commerce, nous vous présentons au paragraphe 2.1.1.1 la liste de l'ensemble des mandats et fonctions en cours par les membres du Conseil d'Administration de la Société ainsi que la liste des autres mandats et fonctions échus au cours des cinq derniers exercices au paragraphe 2.1.1.2.

A ce jour, Le Conseil d'Administration est composé de cinq Administrateurs, sous réserve de la ratification par l'assemblée générale de la cooptation de Monsieur Hugues LEPIC, et comprend deux Administrateurs indépendants (soit un taux d'indépendance de 50%). L'analyse de l'indépendance des membres du Conseil d'Administration est présentée au paragraphe 2.5.2.1.3.

La représentation des femmes au sein du Conseil d'Administration est de trois Administrateurs sur cinq (soit une proportion de 60% d'Administrateurs de sexe féminin) telle que présentée au paragraphe 2.5.2.1.4 ci-après. Un tableau relatif à la composition du Conseil d'Administration et des Comités figure au paragraphe 2.5.2.2.5.

2.5.2.1.2 Mode de désignation, missions et prérogatives des Censeurs

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, il peut être institué un collège de Censeurs composé de membres désignés par le Conseil d'Administration. Les Censeurs sont nommés avec ou sans limitation de durée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'organe les ayant nommés.

Chaque Censeur est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'Administration, comme tout Administrateur. Il reçoit l'ensemble des informations communiquées aux Administrateurs, à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration ou dans leur intervalle. Les Censeurs ne participent pas aux décisions du Conseil d'Administration, n'ont pas voix délibérative et ne sont pas pris en compte pour les conditions de quorum et de majorité. Ils n'ont aucune attribution de gestion, de surveillance ou de contrôle et ne peuvent pas se substituer aux Administrateurs et/ou aux Directeurs Généraux.

À ce jour, assistent aux réunions du Conseil d'Administration sans voix délibérative :

- Monsieur Maneesh Sharma en qualité de Censeur auprès du Conseil d'Administration, nommé pour une durée illimitée ;
- Monsieur Mamoun Alami Idrissi en qualité de Censeur auprès du Conseil d'Administration, nommé pour une durée illimitée.

2.5.2.1.3 Indépendance des membres du Conseil

La durée du mandat de chaque Administrateur est de trois (3) années conformément aux statuts modifiés par l'Assemblée Générale du 21 mai 2019. Cette durée est conforme aux préconisations de la onzième recommandation du Code Middlenext.

La troisième recommandation du Code Middlenext préconise que le Conseil d'Administration comprenne au moins deux (2) membres indépendants. Il est rappelé, à ce titre, que cinq (5) critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil au regard du Code Middlenext, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

Il appartient au Conseil d'Administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 14 mars 2025 a considéré qu'au regard de ces critères et des critères retenus par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration (à savoir « un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative (sauf celle d'actionnaire non significatif), avec la Société, son Groupe ou sa Direction qui puisse altérer son indépendance de jugement ») la nature indépendante de deux des Administrateurs, que sont Madame Nayla Khawam et Madame Lori Gonnu.

Le Conseil considère que les quatre autres Administrateurs ne peuvent pas être qualifiés d'indépendants au sens des critères précités.

2.5.2.1.4 Principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil s'assure de la conformité de sa composition aux dispositions légales, s'agissant, en particulier de diversité et de représentation équilibrée des femmes et des hommes.

À ce jour, trois femmes siègent au Conseil d'Administration de la Société sur les cinq administrateurs qui le composent (soit une proportion de 60% d'Administrateurs de sexe féminin et de 40% d'Administrateurs de sexe masculin). La composition du Conseil d'Administration de la Société est donc conforme à l'article L.22-10-3 du Code de Commerce au titre duquel la proportion des Administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40% dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé depuis le 1er janvier 2017.

2.5.2.1.5 Évolution de la composition du Conseil d'Administration soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 29 décembre 2025

Suite au départ de Monsieur Didier BREDY, la composition du Conseil d'administration a évolué comme suit :

- Monsieur Philippe MOULIN a été nommé Directeur Général par intérim

- Monsieur Hugues LEPIC a été coopté par le Conseil, après avoir pris acte de la démission de la société Aleph Golden holding, et nommé Président du Conseil d'administration par intérim.

2.5.2.2 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur le 28 février 2013 (le « **Règlement Intérieur** »), dont l'objet est de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du Conseil d'Administration.

Ce Règlement Intérieur a été modifié en 2016 afin de tenir compte des dernières modifications législatives résultant de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril

2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché dit « MAR » ou « Règlement MAR ») d'une part et de l'actualisation du Code Middlenext d'autre part.

Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2017 a décidé de modifier le Règlement Intérieur afin notamment d'inclure de nouvelles dispositions portant principalement sur (i) les modalités de convocation du Conseil, les délais de transmission des documents et informations aux Administrateurs, le nombre minimum de réunions par an ; et (ii) la suppression de l'obligation de non-concurrence pour les Administrateurs qui représentent des investisseurs (ayant pour activité notamment de prendre des participations en titres de capital et qui sont dotés d'une charte de déontologie).

En date du 28 mai 2020, ce Règlement Intérieur a été modifié par le Conseil d'Administration afin d'autoriser ce dernier à prendre des décisions par consultation écrite dans les conditions fixées par la réglementation.

La Société a pris acte de la mise à jour du Code Middlenext, et notamment de la huitième et nouvelle Recommandation, et le Conseil d'Administration en date du 12 octobre 2021 a décidé de modifier le Règlement Intérieur afin, notamment, d'inclure de nouvelles dispositions portant principalement sur la création d'un Comité RSE pour se conformer à ladite huitième Recommandation du Code Middlenext.

Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2024 a également décidé de mettre à jour le Règlement Intérieur en détaillant les missions des Comités RSE, Stratégique et d'Éthique.

Le Président-Directeur Général organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et veille à ce que les représentants des organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration a mis en place en son sein quatre Comités dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques. La mission de ces Comités est d'assurer le soutien stratégique et d'aider le Conseil à la prise de décision. Ces Comités se réunissent autant que nécessaire.

2.5.2.2.1 Le Comité des Nominations et Rémunérations

Par décision du Conseil d'administration le 14 octobre 2025, ce comité a été renommé « Comité des Nominations et Rémunérations ».

Ce Comité a pour mission principale de faire des recommandations au Conseil d'Administration concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, voire d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites de la Société attribués au Président-Directeur Général et aux éventuels membres du Conseil d'Administration salariés et de préconiser la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société.

Également, le Conseil d'administration du 14 octobre 2025 a étendu les missions du comité afin d'examiner et de formuler des propositions au Conseil d'administration concernant le choix entre les différentes formules d'organisation des pouvoirs de direction et de contrôle de la Société ; ainsi que d'examiner et de formuler des propositions au Conseil d'administration concernant les candidats aux fonctions de membres du Conseil d'administration, de directeur général, de directeur général délégué, de président du Conseil d'administration, de membres et de président des comités spécialisés ; à cette fin, d'évaluer les compétences, les connaissances et l'expérience requises, notamment au regard des enjeux de durabilité, décrire les missions et apprécier le temps à consacrer à l'exercice de la fonction ;

[...]

2.5.2.2.5 Tableau relatif à la composition du Conseil d'Administration en date du rapport et des Comités conformément à la troisième recommandation du Code Middlenext

Noms	Administrateur Indépendant	Première nomination	Échéance du Mandat	Comité d'Audit	Comité des Rémunérations	Comité Stratégique	Comité RSE
M. François-Xavier Ollivier **Administrateur**	**Non**	**2003**	**Exercice clos du 31 décembre 2027**	**Non**	**Non**	**Membre**	**Non**
	Expérience et expertise apportées : François-Xavier Ollivier est l'un des co-fondateurs de la Société. Fort de plus de 36 années d'expérience dans le secteur des télécommunications, François-Xavier a mené des travaux de développement qui ont donné lieu à 15 brevets dans le domaine des transmissions optiques. Avant de créer Ekinops en 2003, François-Xavier a été Vice-Président Développement Produit chez Corvis-Algety à Lannion (France). Il a également été Responsable R&D de la division Câbles terrestres et sous-marins d'Alcatel à Lannion et Paris et en charge notamment de la coordination mondiale des activités de pré-développement pour le pôle « Réseaux optiques ».						
Mme Lori Gonnu **Administratrice**	**Oui**	**2017**	**Exercice clos du 31 décembre 2025**	**Non**	**Membre**	**Non**	**Président**
	Expérience et expertise apportées : Lori Gonnu a occupé des responsabilités mondiales dans l'industrie des télécommunications pendant plus de 20 ans. Elle a notamment créé la division internationale de l'opérateur mobile français SFR en 1996, dont elle était Directrice Exécutive jusqu'en 2009. Elle a également siégé au Comité de direction de l'Association GSM (l'association mondiale des opérateurs mobiles) pendant plus de dix ans, menant des initiatives mondiales innovantes. Elle a fondé Boldair Consulting International en 2011, spécialisée dans les opportunités de croissance pour les entreprises de télécommunications, en particulier dans le domaine de M2M et de l'IOT, ainsi que dans les fusions et acquisitions.						
M. Hugues Lepic **Administrateur-coopté en remplacement du siège vacant de Monsieur Didier BREDY**[1]	**Non**	**2025**	**Exercice clos du 31 décembre 2027**	**Non**	**Président**	**Président**	**Non**
	Expérience et expertise apportées : Hugues Lepic est Président et fondateur de la société Aleph Golden Holdings, société du groupe Aleph Capital, le groupe a pour vocation de soutenir des sociétés ambitieuses afin de leur permettre d'accélérer leur développement et de réaliser leur potentiel de croissance. Aleph Capital investit en partenariat avec les équipes managériales qu'elle accompagne de manière durable pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement. Fondé par M. Hugues Lepic, anciennement en charge de l'ensemble des activités d'investissement de Goldman Sachs en Europe (« Goldman Sachs Capital Partners »), Aleph Capital investit en Europe dans les secteurs des télécoms médias et technologies, des institutions financières et de l'énergie.						
Mme Nayla Khawam **Administratrice**	**Oui**	**2014**	**Exercice clos du 31 décembre 2027**	**Président**	**Membre**	**Non**	**Non**
	Expérience et expertise apportées : Nayla Khawam bénéficie d'une très large expertise dans l'industrie des télécommunications et a occupé de nombreux postes à haute responsabilité au sein du groupe Orange depuis 1983 et jusqu'à son départ à la retraite. Nayla Khawam a été Directrice exécutive de la division « Orange Wholesale France », dont l'objectif est de proposer des solutions de télécommunication (offres d'interconnexion, réseaux de transmission, offres de dégroupage, etc.) aux opérateurs du fixe, et des accès au réseau mobile d'Orange aux opérateurs mobiles (MVNO, etc.). Nayla Khawam a également occupé les fonctions de Directrice Générale d'Orange Jordanie, elle a supervisé et mis en place le premier réseau 3G dans le royaume jordanien, a contribué à étendre les Orange Labs, qui fournissent des services innovants à 27 pays via la Jordanie, et a conclu des accords terrestres de câbles de fibre optique, JADI et RCN, afin de fournir un itinéraire alternatif aux données et au trafic vocal dans la région et avec l'Europe et l'Asie.						
Bpifrance Participations SA, représentée par Mme Charlotte Corbaz **Administratrice**	**Non**	**2017**	**Exercice clos du 31 décembre 2025**	**Membre**	**Non**	**Membre**	**Membre**
	Expérience et expertise apportées :						

1 Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale du 29 décembre 2025.

	Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface. Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales. Fort de près de 50 implantations régionales (90% des décisions prises en région), Bpifrance constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. Avec Bpifrance, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

2.5.2.3 Conditions d'organisation des travaux du Conseil

2.5.2.3.1 Organisation

[...]

2.5.2.3.2 Les réunions du Conseil d'Administration

[...]

2.5.2.3.3 Les comptes rendus de séance

[...]

2.5.2.3.4 L'information des Administrateurs

[...]

2.5.2.3.5 Évaluation des travaux du Conseil

[...]

2.5.2.4 Politique de diversité

En application de l'article L.22-10-10 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous décrit la politique de diversité appliquée au sein du Conseil d'Administration en indiquant les critères pris en compte, les objectifs fixés par le Conseil d'Administration, les modalités de mise en œuvre ainsi que les résultats obtenus au cours de l'exercice 2024 :

	Objectifs	Modalités de mise en œuvre et résultats obtenus
Conseil d'Administration	Représentation équilibrée des femmes et des hommes	**Représentation des femmes** Ratio sur les 2 dernières années > 60% (3 sur 5)
	Meilleur équilibre possible par la recherche d'une complémentarité des profils en termes de nationalité, expertise et expérience	Administrateurs de nationalité étrangère ou double nationalité > 60% (3 sur 5) **Expertise/Expérience** (nombre d'Administrateurs sur le nombre total)[2] > Expertise sectorielle : 5 sur 5 > Management des PME et ETI en croissance : 4 sur 5 > Présence stable dans des conseils d'administration de sociétés cotées et internationales : 2 sur 5
	Administrateurs indépendants	2 Administrateurs indépendants sur 5, soit 40% des Administrateurs
	Âge moyen des Administrateurs	62 ans

2.5.3 Rémunération des mandataires sociaux

[...]

2.5.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

2.5.3.1.1 Principes généraux

[...]

2.5.3.2 Information sur les rémunérations totales et avantages de toute nature versés ou attribués durant l'exercice écoulé aux mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre prochain, statuera, dans le cadre du vote « ex post » sur les informations relatives aux rémunérations de Monsieur Didier Brédy, Mandataire social dirigeant jusqu'au 14 octobre 2025.

Messieurs Hugues LEPIC et Philippe MOULIN exercent leurs fonctions de mandataire social par intérim à titre gratuit.

2.5.3.2.1 Rémunération totale et avantages de toute nature versés aux membres du Conseil d'Administration

[...]

2.5.3.2.2 Rémunération totale et avantages de toute nature versés ou attribués durant l'exercice en cours au mandataire social dirigeant

Éléments de la rémunération fixe, variable et exceptionnelle versés au titre de l'exercice en cours ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Didier Brédy.

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 décembre 2025 sera appelée à voter sur un projet de résolution relatif aux éléments de la rémunération versée ou attribuée en 2025 au titre de ce même exercice à Monsieur Didier Brédy, alors Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice en cours, il a été versé ou attribué à Monsieur Didier Brédy, Président-Directeur Général, conformément aux principes et critères approuvés par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025, les éléments de rémunération suivants :

Élément de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos	**Montant ou valorisation comptable soumis au vote de l'Assemblée Générale du 29 décembre 2025 conformément à l'approbation des principes et critères par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025**	**Commentaires**
Rémunération fixe	255 194€	Versée mensuellement par 12e chaque mois jusqu'au 14 octobre 2025.
Rémunération variable(1)	110 000 €	La rémunération variable de M. Brédy est fonction de critères quantitatifs et qualitatifs(1) et plafonnée à 110% de la rémunération fixe.
Rémunération pluriannuelle en numéraire	Néant	M. Brédy ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle		M. Brédy ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2025.
Options, actions de performance ou autres attributions de titres	Néant	
Options, actions de performances ou autres acquisitions de titres	64 000	Monsieur BREDY a bénéficié de 64 000 actions à titre gratuit en 2025, suite au plan AGA « 05-2021 ».
Rémunération allouée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration	Néant	M. Brédy ne perçoit pas de rémunération au titre de l'enveloppe allouée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration.
Valorisation des avantages en nature	1 454 € (valorisation comptable)	M. Brédy bénéficie de l'usage d'un téléphone portable.
	6 939 €	M. Brédy bénéficie d'une voiture de fonction.

	13 722 €	M. Brédy bénéficie d'une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.
Indemnité de non-concurrence	253 000€	Le 14 octobre 2025, le Conseil d'administration a autorisé un protocole d'accord transactionnel suite au départ de Monsieur BREDY.
Régime de retraite supplémentaire	Néant	M. Brédy ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.
Indemnités de depart(2)	213 000€	Suite à la révocation de monsieur Didier BREDY le 14 octobre 2025. Le Conseil d'administration a autorisé le versement, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, de l'indemnité de départ.

(1) Les critères de performance de la rémunération variable de M. Brédy sont détaillés dans les paragraphes ci-dessous et sont conformes aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2025 approuvés par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

(2) Les critères d'exécution de l'indemnité de départ de Monsieur Brédy sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous et sont conformes aux principes et critères de détermination conformément à la politique de rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice en cours approuvés par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

Monsieur Brédy n'a reçu aucune autre rémunération et/ou aucun autre avantage de toute nature de la part de la Société ni d'une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Détails de la rémunération variable de Monsieur Brédy pour l'exercice 2025 :

La rémunération variable pour l'exercice 2025 de Monsieur Brédy avait été fixée à un montant maximum de 382 500€ brut (représentant 118% de la rémunération fixe) par décision du Conseil d'Administration et dont l'attribution était conditionnée à la réalisation de trois critères quantitatifs et de deux critères qualitatifs. Le 14 octobre 2025, le Conseil d'administration, a réalisé une estimation des résultats par critère, qui a ensuite été proratisée au temps effectué par Monsieur Didier Brédy, et a attribué la somme de 110 000 euros comme présentée ci-dessous :

Rémunération variable au titre de l'exercice 2025		
Critères	**Pondération**	**Réalisation**
Critère 1. La réalisation d'un chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2025	Pondération : 40% de la rémunération variable annuelle, soit un montant de rémunération variable égal à 68 000 € avant accélérateur au titre du critère 1, plafonné à 170 000 €.	**Critère quantifiable :** Le Conseil d'administration estime que la rémunération variable de cet objectif est atteint à hauteur de 85% soit 58 353 euros. Soit un montant de 45 690 euros après proratisation
Critère 2. L'atteinte d'un EBITDA pour l'exercice 2025	Pondération : 40% de la rémunération variable annuelle, soit un montant de rémunération variable égal à 68 000 € avant accélérateur au titre du critère 2, plafonné à 170 000 €.	**Critère quantifiable :** Le Conseil d'administration estime que le montant de la rémunération variable sur cet objectif est atteint à hauteur de 58% soit 39 532 euros. Soit un montant de 31 000 euros après proratisation
Critère 3.[3] En fonction de la performance globale au regard de projets liés à la politique RSE du Groupe sur les axes suivants : > Réduction de l'empreinte carbone du Groupe	Pondération : 5 à 10% de la rémunération variable annuelle, soit un montant de rémunération variable égal à 17 000 € au titre du critère 3.	**Critère quantifiable :** Le Conseil d'administration estime que cet objectif est atteint à hauteur de 100% soit 17 000 euros. Soit un montant de 13 325 euros après proratisation.

3 Le critère "Validation de la trajectoire 2030 de réduction des gaz à effet de serre » a été supprimé via un communiqué de presse le 15 juillet 2025.

> Proportion d'achats ayant fait l'objet d'une évaluation RSE conforme > Augmentation de la représentativité des femmes		
Critère 4. En fonction de la réalisation des projets Recherche & Développement pour l'exercice 2025 fixé par le Conseil d'Administration	Pondération de 15% de la rémunération variable annuelle soit un montant de rémunération variable égal à maximum 25 500 € au titre du critère 4.	**Critère qualitatif :** Le Conseil d'administration estime que cet objectif est atteint à hauteur de 100% soit 25 500 euros. Soit un montant de 19 985 euros après proratisation.

Dans le respect des principes et critères ci-dessus rappelés, le Conseil d'Administration, après débat et prise de connaissance des propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations, a fixé au vu de l'estimation de la réalisation des critères de performance indiqués ci-dessus, et après proratisation jusqu'au 14 octobre 2025,la rémunération variable au titre de l'exercice en cours 2025 de Monsieur Brédy, alors Président-Directeur Général, à un montant total de 110 000 € (contre 102 000 € pour l'exercice 2024), soit un pourcentage de 64,70% sur le total de la rémunération variable (170 000 euros) sans accélérateurs

Il est rappelé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au titre d'un exercice à Monsieur Didier Brédy Président-Directeur Général sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société du 29 décembre 2025

Un tableau récapitulatif des rémunérations perçues par le Président-Directeur Général et des indemnités ou avantages à son profit figure en 2.2.2 du présent document.

Il est précisé que la rémunération du dirigeant mandataire social de la Société au titre de l'exercice en cours telle que présentée dans le présent rapport respecte les principes et critères de rémunération de la Société adoptés pour ledit exercice.

La Société n'a pas fait d'écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération ni pratiqué de dérogation à cette politique.

Indemnités de départ du Président -Directeur Général

L'assemblée Générale du 22 mai 2025 a voté en faveur des indemnités de départ de Monsieur Didier Brédy, sous ces conditions :

L'indemnité de départ due au Directeur Général en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général de la Société est déterminée en fonction du taux de croissance annuel moyen (ci-après le « TCAM ») sur les trois derniers exercices clos, le TCAM étant déterminé selon la formule suivante :

TCAM = [(CA(N)/CA(N-3))^(1/3) -1] * 100

Ou :

CA(N) = Chiffre d'Affaires consolidé du dernier exercice comptable (N) disponible

CA(N-3) = Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice comptable de l'année N-3

●Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est inférieur à 5%, alors l'indemnité de départ sera égale à 50% de la rémunération globale (fixe et variable et exceptionnelle) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;

●Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est compris entre 5% et 10%, alors l'indemnité de départ sera égale à 75% de la rémunération globale (fixe et variable et exceptionnelle) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;

●Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est supérieur à 10%, alors l'indemnité de départ sera égale à 100% de la rémunération globale (fixe et variable et exceptionnelle) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois.

Compte tenu du TCAM constaté sur les trois derniers exercices clos, l'indemnité de départ serait égale à 50% de la rémunération globale (fixe et variable et exceptionnelle) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois.

En outre, en cas de révocation, non-renouvellement ou démission demandée du Président et Directeur Général dans les 24 mois d'un changement de contrôle de la Société, d'une fusion ou d'une scission de la Société, ou d'un changement capitalistique significatif de la Société, susceptible de donner lieu à une modification de la composition du Conseil d'Administration, il percevra une indemnité de départ contraint égale à 100% de la rémunération globale (fixe, variable et exceptionnelle) perçue par le Président et Directeur Général au cours des 12 derniers mois dès lors que tout ou partie des critères de performance conditionnant le versement d'une partie de sa rémunération variable au cours des trois exercices précédents auront été remplis.

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires

Conformément aux articles L.22-10-9 et L.22-10-34 du Code de Commerce, nous vous détaillons le projet de résolution soumis au vote des actionnaires.

Il s'agit des deuxième et troisième résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale du 29 décembre 2025 ci-après reproduites :

DEUXIEME RÉSOLUTION

Approbation d'un accord transactionnel conclu entre la Société et Monsieur Didier Brédy, conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

approuve l'accord transactionnel conclu entre la Société et Monsieur Didier Brédy au cours de l'exercice en cours, ainsi que les informations relatives à cette convention telles que figurant dans ledit rapport des Commissaires aux Comptes.

TROISIEME RÉSOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Didier Brédy, Président-Directeur Général de la Société pour la période du 1er janvier 2025 jusqu'à la date de cessation de ses fonctions, le 14 octobre 2025 (inclus), au titre de l'exercice en cours.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Connaissance prise du rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en date du 8 décembre 2025 et qui comprend la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie en application de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce,

approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Didier Brédy, Président-Directeur Général de la Société pour la période du 1er janvier 2025 jusqu'à la date de cessation de ses fonctions, le 14 octobre 2025 (inclus), au titre de l'exercice en cours, tels que présentés dans le rapport complémentaire sur le gouvernement d'entreprise.

2.5.3.2.3 Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération du Président-Directeur Général et la rémunération moyenne et médiane des salariés et évolution annuelle de la rémunération, de la performance et des ratios d'équité.

[...]

2.6 Principales caractéristiques des procédures mises en place au sein du groupe en matière de contrôle interne et de gestion des risques

[....]